



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée qu'au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui aura lieu le mardi **30 septembre 2025**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur l'immeuble situé au 122, chemin de la Pointe-Sud, lot 3 852 761, et ayant pour objet de déroger :

- À l'article 114.1 du *Règlement de zonage* (1700) visant à autoriser l'utilisation du gazon synthétique en cour arrière;

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Montréal, arrondissement de Verdun, le 12 septembre 2025.

Stephanie Zhao Liu

Secrétaire d'arrondissement